

décès par la bronchite, la pneumonie, la débilité, les convulsions, les maladies des organes circulatoires, des organes digestifs, la céphalite, les accidents, est du à des causes purement locales. Ce surplus doit être dû à des causes atmosphériques qu'il est difficile de déterminer, ce qui suit sont les observations météorologiques des mois de Janvier 1884 et 1885.

1884—Moyenne de la température	8.72
1885— " " " "	12.13
1884—Humidité.....	81.12
1885— " " " "	79.2

Voici les propositions les plus importantes et les plus pratiques du travail que le Dr Larocque a présenté à une assemblée sanitaire qui eut lieu le 10 courant.

Quelques unes de ces propositions connurent lieu à la discussion qui devra se continuer à une prochaine assemblée ; des résolutions touchant ces divers sujets seront présentées à cette assemblée.

1o. La question du Bill de Santé publique pour la Province de Québec, ce Bill constituant un conseil provincial d'Hygiène pour la Province, avec amples pouvoirs afin d'empêcher l'introduction des maladies contagieuses, surtout du choléra dans les diverses municipalités de la Province, et de faire disparaître ces maladies dans les cas où elles séviraient dans ces municipalités. L'adoption d'un acte sanitaire de ce genre est d'autant plus urgent que Montréal est entouré de municipalités qui négligent entièrement les lois de l'hygiène publique.

2o. Le grand avantage que retirerait la ville, sous un point de vue sanitaire, des rapports des principales maladies contagieuses que feraient les médecins du Bureau de Santé—telles que de variole, diphthérie, scarlatine, rougeole, fièvres typhoïdes typhus, choléra.

3o. Nommer des médecins de districts dont les principaux devoirs seraient d'aider

à faire prendre les mesures préventives pour empêcher la propagation des maladies contagieuses. En cas de choléra ces médecins seraient d'un très grand service ; ils devront en outre faire la vaccination et mettre en pratique un système de vaccination pour fournir du vaccin animal et humanisé.

4o. La question de l'abolition des fosses d'aisances dans les cours. Il y a à peu près 10,000 de ces fosses dans la ville, et de ce nombre 1200 à 1500 sont annuellement vidées, la loi ne permettant de les vider que quand le contenu a atteint une hauteur de 18 pouces de la surface du sol. Le Bureau de Santé recommande le système de water-closets. Un système de fosses mobiles est aussi recommandé pour l'enlèvement des excréta par le moyen de vaisseaux que l'on pourrait mettre sous les sièges et les enlever volonté.

5o. L'importance de laver les égouts à certaines périodes.

6o. Le nombre d'hommes de la police sanitaire ayant été augmenté, pour faire l'inspection de la ville avec encore plus de soin et d'une manière systématique.

7o. Exercer une stricte surveillance pour ce qui a rapport aux aliments : à la viande, aux fruits, au lait, etc.

8o. Les déchets de cuisine, les balayures de cours doivent ils être brûlés.

9o. Premiers soins à prendre dans le cas où le choléra ferait son apparition.

Services d'ambulances, d'hospitaux, services médicaux dans les localités infectées.

10o. L'importance d'une grande propreté individuelle en se lavant fréquemment tout le corps, de la tête aux pieds, à l'eau tiède. Cette précaution assure d'après des autorités compétentes une protection presque certaine contre les maladies contagieuses et surtout contre le choléra.